

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

11^e rencontre – 20 avril 2021
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invités :

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des
approvisionnements
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles

Mot du directeur général

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue
aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption
des rapports par la direction générale du 7 avril 2021

- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-12-633 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 5- A-31-4356 Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – mise à niveau de la chaufferie – appel d'offres 25-2907P – attribution de contrat
- 6- A-31-4380 Service des ressources financières – services d'experts-conseils en gestion de projet dans le cadre du projet de réhabilitation majeure de l'école de l'Étincelle – appel d'offres 24-671P – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4382 Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – mise à niveau de la chaufferie – appel d'offres 25-2917P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4393 Service des ressources financières – Comité social Centre-Sud – restauration de l'enveloppe, phase 2 – appel d'offres 25-2924P – attribution de contrat
- 9- A-31-4400 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaire – interventions prioritaires – appel d'offres 15-337P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4401 Service des ressources financières – école des Nations – réfection de la cour d'école des maternelles, des rampes et escaliers – appel d'offres 25-2927P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4402 Service des ressources financières – école Marie-de-l'Incarnation – rénovation de la chaufferie et des appareils de plomberie – appel d'offres 25-2928P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4406 Service des ressources financières – école Père-Marquette – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2932P – attribution de contrat
- 13- A-31-4408 Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – rénovation des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2933P – attribution de contrat
- 14- A-31-4410 Service des ressources financières – centre Gédéon-Ouimet – aménagement d'un laboratoire technologique – appel d'offres 25-2934P – attribution de contrat
- 15- A-31-4411 Service des ressources financières – école Père-Marquette – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2935P – attribution de contrat

- 16- A-31-4413 Service des ressources financières – collecte des débris secs de construction, de rénovation et démolition (lot 1) et collecte des biens meubles (lot 2) – appels d’offres 15-290P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 17- A-31-4414 Service des ressources financières – école Sainte-Cécile – rénovation de la cour d’école et décontamination des sols – appel d’offre 25-2937P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-4415 Service des ressources financières – services de coupe de gazon et d’entretien des terrains – appel d’offres 15-340P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-4417 Service des ressources financières – services de déneigement et inspection préventive des toits des écoles – appel d’offres 15-303P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 20- A-31-4420 Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – remplacement de la toiture – appel d’offres 25-2938P – attribution de contrat
- 21- A-31-4425 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’aluminium et d’acier inoxydable – appel d’offres 27-625P – exercice de la 1^{re} option de renouvellement d’une année
- 22- A-31-4442 Service des ressources financières – services à taux horaires d’entrepreneurs spécialisés en réfrigération et ventilation – appel d’offres 15-329P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-4472 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Centre et Est – appel d’offres 15-291P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 24- A-31-4473 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Nord, Ouest et Sud – appel d’offres 15-292P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 25- A-31-4474 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l’entretien des circuits ouverts et fermés d’eau de chauffage et de refroidissement – appel d’offres 27-671P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-4476 Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-268P – prolongation de la deuxième option de renouvellement
- 27- A-33-1705 Service des ressources matérielles – le 1750, rue Saint-André – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe (projet : 134 006 490)

- 28- A-33-1714 Service des ressources matérielles – école Saint-Louis-de-Gonzague – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes électriques et de plomberie (projet : 201 009 320)
- 29- A-33-1715 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement du réseau de drainage pluvial – phase 2 (projet : 326 031 370)
- 30- A-33-1716 Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Apôtre – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement de la toiture (projet : 240 030 440)
- 31- A-33-1717-A Service des ressources matérielles – École des métiers et de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la mise aux normes des douches oculaires (projet : 085 067 780)
- 32- A-33-1723-A Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe extérieure de maçonnerie (projet : 199 015 450)
- 33- A-33-1724-A Service des ressources matérielles – école Saint-Enfant-Jésus – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des portes et des fenêtres, de réparation des panneaux en béton des façades et du remplacement de l'éclairage extérieur (projet : 040 014 010)
- 34- Documents d'information :
- a) A-31-4433 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement – appel d'offres 27-671P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-33-1718 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des gymnases (projet : 325 060 830)
- c) A-33-1719 Service des ressources matérielles – école FACE – stratégie de délocalisation, montage financier et interventions requises dans le cadre du projet de la réhabilitation majeure de l'école (projet : 095 056 090)
- d) A-33-1720 Service des ressources matérielles – école Saint-Léon-de-Westmount – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Léon-de-Westmount (projet : 046 031 300)

e) A-33-1721 Service des ressources matérielles – école Fernand-Seguin, pavillon Hubert-Reeves – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de l'agrandissement de l'école (projet 261 014 450)

35- Décisions prises hors rencontre

36- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 7 avril 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 7 avril 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.
La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-12-633 en date du 8 avril 2021
de M. Benoit Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves en grandes difficultés d'apprentissage, scolarisés en points de service à l'école Jean-Baptiste-Meilleur pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme scolarisés en points de service préscolaire à l'école Jeanne-LeBer pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le poste sera financé avec la réserve pour les devis;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Jean-Baptiste-Meilleur et ce jusqu'au 2021-06-30 et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Jeanne-LeBer et ce jusqu'au 2021-06-30 et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

5. Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – mise à niveau de la chaufferie – appel d'offres 25-2907P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4356 en date du 16 avril 2021
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie à l'école Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture de l'appel d'offres, huit (8) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la mise en place par la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'un comité afin de déterminer si un des soumissionnaires a soumis un prix anormalement bas, tel que stipulé au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (articles 18.2 à 18.9);

CONSIDÉRANT que la soumission de *MécanicAction inc.* a été analysée par le comité de vérification et a été déclarée non-conforme en raison d'un prix jugé anormalement bas;

CONSIDÉRANT qu'il revient au dirigeant désigné du CSSDM d'autoriser le rejet d'une soumission anormalement basse (R2011-1, art. 125 k);

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme, suite aux conclusions du comité, est *Le Groupe Centco inc.*, au montant de 939 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que suite au résultat du comité, le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'AUTORISER le rejet de la soumission anormalement basse;
- 3° d'ATTRIBUER un contrat de 939 000 \$ plus taxes à *Le Groupe Centco inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie à l'école Saint-Mathieu;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 5° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 6° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements à informer le Conseil du trésor de la soumission rejetée en raison du fait qu'elle a été considérée anormalement basse.

6. Service des ressources financières – services d'experts-conseils en gestion de projet dans le cadre du projet de réhabilitation majeure de l'école de l'Étincelle – appel d'offres 24-671P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4380 en date du 14 avril 2021
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres fondé sur le rapport qualité-prix (prix ajusté le plus bas) a été publié afin d'obtenir des services d'une firme d'experts-conseils en gestion de projet dans le cadre du projet de réhabilitation majeure de l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux des trois soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a été inscrit dans la programmation du plan directeur d'investissement que le Service des ressources matérielles doit actualiser périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année. En effet, de multiples facteurs difficilement prévisibles influencent à la fois le choix des priorités relativement au maintien des bâtiments et le coût des projets. Ainsi, en fonction des disponibilités du budget d'investissement, sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 380 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant présenté la plus basse la soumission, après l'ajustement du prix par la note de l'évaluation qualitative, *STRATÉGIA CONSEILS inc.* pour des services d'experts-conseils en gestion de projet dans le cadre du projet de réhabilitation majeure de l'école de l'Étincelle;

3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – mise à niveau de la chaufferie – appel d'offres 25-2917P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4382 en date du 19 avril 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes de la chaufferie à l'école Victor-Rousselot;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *MécanicAction inc.* au montant de 2 263 879 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que *MécanicAction inc.* a démontré, lors de sa rencontre avec les professionnels et les représentants du CSSDM, ainsi que dans ses réponses aux questions qui lui ont été envoyées par courriel, sa bonne compréhension de la portée des travaux;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 263 879 \$ plus taxes à *MécanicAction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie à l'école Victor-Rousselot;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – Comité social Centre-Sud – restauration de l'enveloppe, phase 2 – appel d'offres 25-2924P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4393 en date du 13 avril 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la restauration de l'enveloppe, phase 2 au Comité social Centre-Sud;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Arti inc.* au montant de 2 721 450,88 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que le financement devra être assumé temporairement par le budget de fonctionnement du CSSDM – Immeuble excédentaire et aura une incidence sur sa situation financière;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM dans le cadre de la Mesure 50800 – Autres allocations, conditionnellement à l'approbation du MEQ;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 721 450,88 \$ plus taxes à *Construction Arti inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la restauration de l'enveloppe, phase 2 au Comité social Centre-Sud;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaire – interventions prioritaires – appel d'offres 15-337P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4400 en date du 16 avril 2021
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'un ou plusieurs entrepreneurs généraux, qui effectueront, sur demande, divers travaux de réparation et de rénovation aux bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 18 février 2021;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

1. *Roland Grenier construction ltée*
2. *Les constructions Serbec inc.*
3. *Construction Caruso inc.*
4. *Pincor ltée*
5. *Construction Planit inc.*
6. *Les entreprises Victor & François inc.*
7. *G & B Cotton inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 115 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relève provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER les contrats d'une valeur globale de 8 123 381,76 \$ plus taxes à *Roland Grenier construction ltée, Les constructions Serbec inc., Construction Caruso inc., Pincor ltée, Construction Planit inc., Les entreprises Victor & François inc., G & B Cotton inc.*, pour les services de travaux de réparation et de rénovation aux bâtiments du CSSDM. Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

10. Service des ressources financières – école des Nations – réfection de la cour d'école des maternelles, des rampes et escaliers – appel d'offres 25-2927P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4401 en date du 1^{er} avril 2021
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de la cour d'école des maternelles, des rampes et des escaliers extérieurs à l'école des Nations;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Excavation E.S.M. inc.* au montant de 1 773 625,25 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 773 625,25 \$ plus taxes à *EXCAVATION E.S.M. inc.*, pour la réfection de la cour d'école des maternelles, des rampes et des escaliers extérieurs à l'école des Nations;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – école Marie-de-l'Incarnation – rénovation de la chaufferie et des appareils de plomberie – appel d'offres 25-2928P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4402 en date du 15 avril 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la chaufferie et des appareils de plomberie à l'école Marie-de-l'Incarnation;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe Centco inc.* au montant de 1 038 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relève provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 038 000 \$ à *Le Groupe Centco inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la chaufferie et des appareils de plomberie à l'école Marie-de-l'Incarnation;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Père-Marquette – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2932P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4406 en date du 7 avril 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 1 de la rénovation des blocs sanitaires à l'école Père-Marquette;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Ardec Construction inc.* au montant de 1 093 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 093 000 \$ plus taxes à *Ardec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 à l'école Père-Marquette;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – rénovation des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2933P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4408 en date du 14 avril 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires à l'école Victor-Rousselot;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9262-0400 Québec inc. (Les Entreprises Constructo)* au montant de 1 153 451 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 153 451 \$ plus taxes à 9262-0400 Québec inc. (*Les Entreprises Constructo*) plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires à l'école Victor-Rousselot;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – centre Gédéon-Ouimet – aménagement d'un laboratoire technologique – appel d'offres 25-2934P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4410 en date du 14 avril 2021
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'aménagement d'un laboratoire technologique au Centre Gédéon-Ouimet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le seul et plus bas soumissionnaire conforme est le *Groupe Plexa inc.* au montant de 465 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le projet a été planifié à *l'annexe F- Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement du CSSDM de la Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* (Rapport A-33-1560);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de fonctionnement du CSSDM, et par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 465 000 \$ plus taxes à *Groupe Plexa inc.* plus bas et seul soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un laboratoire technologique au Centre Gédéon-Ouimet;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Père-Marquette – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2935P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4411 en date du 12 avril 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Père-Marquette;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est le *Service d'entretien Carlos inc.* au montant de 436 195 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 436 195 \$ plus taxes au *Service d'entretien Carlos inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Père-Marquette;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – collecte des débris secs de construction, de rénovation et démolition (lot 1) et collecte des biens meubles (lot 2) – appel d'offres 15-290P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4113 en date du 14 avril 2021 de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats pour la collecte des débris secs de construction, de rénovation et démolition (lot 1) et la collecte des biens meubles (lot 2) ont été attribués le 27 mai 2019 à *TTI Environnement inc.* pour une période d'une année (2019-2020);

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle (2021-2022);

CONSIDÉRANT que le prestataire de services *TTI Environnement inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'EXERCER la deuxième option de renouvellement du contrat pour la collecte des débris de construction, rénovation et démolition (lot 1) avec *TTI Environnement inc.*, pour un montant annuel de 197 585 \$ plus taxes, pour la période du 28 mai 2021 au 27 mai 2022;
- 2° d'EXERCER la deuxième option de renouvellement du contrat pour la collecte des biens meubles qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile (lot 2), avec *TTI Environnement inc.*, pour un montant annuel de 50 800 \$ plus taxes, pour la période du 28 mai 2021 au 27 mai 2022.

17. Service des ressources financières – école Sainte-Cécile – rénovation de la cour d'école et décontamination des sols – appel d'offres 25-2937P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4114 en date du 16 avril 2021 de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la cour et la décontamination des sols à l'école Sainte-Cécile;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Charex* au montant de 3 324 650 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 324 650 \$ plus taxes à *Charex inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la cour d'école et la décontamination des sols à l'école Sainte-Cécile;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – services de coupe de gazon et d'entretien des terrains – appel d'offres 15-340P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4115 en date du 14 avril 2021
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un ou plusieurs prestataires de services pour la coupe de gazon et l'entretien des terrains pour l'ensemble des écoles et unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mars 2021;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et que six ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 39 770,88 \$ plus taxes à *BELLE VERDURE (1996) inc.* pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur *Ouest*. Ce contrat d'un an est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 62 704,64 \$ plus taxes à *PAYSAGISTE SOLARCO inc.* pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur *Centre*. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 3° d'ATTRIBUER un contrat de 25 372,96 \$ plus taxes à *PAYSAGISTE SOLARCO inc.* pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur *Sud*. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 4° d'ATTRIBUER un contrat de 57 000,16 \$ plus taxes à *LES PAYSAGISTES T.V.A 2006 inc.* pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur *Est*. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

- 5° d'ATTRIBUER un contrat de 42 473,12 \$ plus taxes à 9200-2427 QUÉBEC inc. pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur Nord. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 6° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, des contrats compris dans les documents d'appel d'offres.

19.

Service des ressources financières – services de déneigement et inspection préventive des toits des écoles – appel d'offres 15-303P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4417 en date du 14 avril 2021
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 27 novembre 2019 à l'entrepreneur *LES COUVERTURES ST-LEONARD INC.* pour une période d'une année (2019-2020), pour les services de déneigement et d'inspection préventive des toits des écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement prend fin le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *LES COUVERTURES ST-LEONARD inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'exécuter la seconde option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER le contrat pour la deuxième année pour le service de déneigement des toits et inspection préventive des toits des écoles avec *LES COUVERTURES ST-LÉONARD inc.* pour un montant de 110 504 \$ plus taxes. Ce contrat prendra fin à l'arrivée du premier des deux événements suivants : l'atteinte du montant autorisé du renouvellement ou le délai d'un an suivant la date de renouvellement.

20. Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – remplacement de la toiture – appel d’offres 25-2938P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4420 en date du 13 avril 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la toiture à l’école Jeanne-Mance;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Toitures Trois étoiles inc.* au montant de 2 514 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 2 514 000 \$ plus taxes à *Toitures Trois étoiles inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la toiture à l’école Jeanne-Mance;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable – appel d'offres 27-625P – exercice de la 1^{re} option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-4425 en date du 15 avril 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable, un contrat a été attribué le 12 mai 2021 au fournisseur *Acier TAG inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité décisionnel;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale du contrat viendra à échéance le 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Acier TAG inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Acier TAG inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Acier TAG inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat avec *Acier TAG inc.* pour la fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable, pour un montant de 139 645,93 \$ plus taxes et ce à partir du 12 mai 2021.

Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année, soit le 11 mai 2022;
- L'atteinte du montant maximal de 139 645,93 \$ plus taxes.

Cette entente pourra être reconduite pour une dernière année, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité décisionnel.

22. Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en réfrigération et ventilation – appel d'offres 15-329P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4442 en date du 16 avril 2021
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Christian Ouellet
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'un ou plusieurs entrepreneurs spécialisés en réfrigération et ventilation qui effectueront divers travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et d'installation pour l'ensemble des écoles et unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

8. *J.P. Lessard Canada inc.*
9. *Ventilation Belle-Rive inc.*
10. *Av-Tech inc.*
11. *Névé refrigeration inc.*
12. *Climatisation Morrison inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 115 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUTION des contrats d'une valeur globale de 304 944 \$ plus taxes à *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Belle-Rive inc.*, *Av-Tech inc.*, *Névé refrigeration inc* et *Climatisation Morrison inc.* pour les travaux en réfrigération et ventilation à taux horaires. Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

23. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Centre et Est – appel d'offres 15-291P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4472 en date du 15 avril 2021
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats à exécution sur demande ont été attribués à 9279-5624 *Québec inc.* (*LAVAGE DE VITRE LANAUDIÈRE*) pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs *Centre* et *Est* du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement du contrat arrive à échéance le 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT le principal requérant pour ce type de service, soit le Service des ressources matérielles a été consulté et recommande l'exercice de cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que 9279-5624 *QUEBEC inc.* (*LAVAGE DE VITRE LANAUDIÈRE*) a été sollicité et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, selon les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER un contrat estimé à 96 650,98 \$ plus taxes, avec 9279-5624-Québec inc. (LAVAGE DE VITRE LANAUDIÈRE) pour les services de nettoyage des vitres et fenêtres pour le secteur *Centre* pour une deuxième année, du 15 mai 2021 au 14 mai 2022;
- 2° de RENOUELER un contrat estimé à 78 482,98 \$ plus taxes, avec 9279-5624 Québec inc. (LAVAGE DE VITRE LANAUDIÈRE) pour les services de nettoyage des vitres et fenêtres pour le secteur *Est* pour une deuxième année, du 15 mai 2021 au 14 mai 2022.

24. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Nord, Ouest et Sud – appel d’offres 15-292P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4473 en date du 14 avril 2021
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, trois contrats ont été attribués à *ENTRETIENS QUALIBEC inc.* pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs *Nord, Ouest et Sud* du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement du contrat arrive à échéance le 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des ressources matérielles de renouveler l’entente pour l’année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que *ENTRETIENS QUALIBEC inc.* a été sollicité et accepte de renouveler l’entente pour une deuxième année, selon les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER le contrat pour la deuxième année pour les services de nettoyage des vitres et fenêtres pour le secteur *Nord*, avec *ENTRETIENS QUALIBEC inc.* pour un montant de 100 992,50 \$ plus taxes. Ce contrat sera valide du 15 mai 2021 au 14 mai 2022;
- 2° de RENOUELER le contrat pour la deuxième année pour les services de nettoyage des vitres et fenêtres pour le secteur *Ouest*, avec *ENTRETIENS QUALIBEC inc.* pour un montant de 83 459,10 \$ plus taxes. Ce contrat sera valide du 15 mai 2021 au 14 mai 2022;
- 3° de RENOUELER le contrat pour la deuxième année pour les services de nettoyage des vitres et fenêtres pour le secteur *Sud*, avec *ENTRETIENS QUALIBEC inc.* pour un montant de 61 387,20 \$ plus taxes. Ce contrat sera valide du 15 mai 2021 au 14 mai 2022.

25. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l’entretien des circuits ouverts et fermés d’eau de chauffage et de refroidissement – appel d’offres 27-671P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4474 en date du 16 avril 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui livrera sur demande des produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 mars 2021;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Solesco inc.* au montant de 106 654,68 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 35 532,56 \$ plus taxes à *Solesco inc.* pour la fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement. Ce contrat, d'une année, entrera en vigueur à partir du 2 mai 2021 et est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

26. Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air – appel d'offres 15-268P – prolongation de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4476 en date du 19 avril 2021 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à exécution sur demande été attribué le 22 août 2018 à *Bercoil inc.*;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement sera échue à l'arrivée de l'un de ces deux événements suivants : soit le 21 août 2021 ou l'atteinte d'une dépense de 954 590 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget de fonctionnement du CSSDM;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles souhaite prolonger l'entente jusqu'à la fin des travaux pour l'entretien des chaudières, qui est prévue le 1^{er} octobre 2021, afin d'éviter une interruption de service;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Bercoil inc.*, a été consulté et accepte de prolonger l'entente pour un (1) mois et onze (11) jours, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'EXERCER la prolongation de l'entente avec *Bercoil inc.* pour l'entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air pour la période du 22 août 2021 au 1^{er} octobre 2021, pour un montant total approximatif de 240 000 \$.

27. Service des ressources matérielles – le 1750, rue Saint-André – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe (projet : 134 006 490)

Document déposé : Rapport A-33-1705 en date du 6 avril 2021
de Mme Josée Dupuis concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *St-Denis Thompson* pour la réfection de l’enveloppe au bâtiment 1750, rue Saint-André, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d’entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *St-Denis Thompson* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l’ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe au bâtiment situé au 1750, rue Saint-André, à Montréal.

28. Service des ressources matérielles – école Saint-Louis-de-Gonzague – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes électriques et de plomberie (projet : 201 009 320)

Document déposé : Rapport A-33-1714 en date du 8 avril 2021
de M. Carlos Manjarrés concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Les Consultants S.M. inc.* pour les services professionnels liés au remplacement des systèmes électriques et à la plomberie de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, située au 2430, terrasse Mercure, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Les Consultants S.M. inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement des systèmes électriques et de la plomberie de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

29. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement du réseau de drainage pluvial – phase 2 (projet : 326 031 370)

Document déposé : Rapport A-33-1715 en date du 8 avril 2021
de M. Pankaj Patel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Smith Vigeant, Architectures inc.* pour les services professionnels liés au projet de remplacement du réseau de drainage pluvial – phase 2 de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, située au 6025, rue Beaulieu, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Smith Vigeant, Architectures inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement des systèmes électriques et de la plomberie de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

30. Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Apôtre – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement de la toiture (projet : 240 030 440)

Document déposé : Rapport A-33-1716 en date du 23 mars 2021 de M. François-Matthieu Bernard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Casoni Architectes* pour les services professionnels liés au remplacement de la toiture de l'école Saint-Pierre-Apôtre, située au 8550, rue Clark, à Montréal;

CONSIDÉRANT la surveillance accrue durant la phase de construction;

CONSIDÉRANT la surveillance accrue du bureau de contrôle;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Casoni Architecte* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement de la toiture de l'école Saint-Pierre-Apôtre.

31. Service des ressources matérielles – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la mise aux normes des douches oculaires (projet : 085 067 780)

Document déposé : Rapport A-33-1717-A en date du 19 avril 2021
de M. Marc Sainclair Anaset concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *ARDEC Construction inc.* pour la mise aux normes des douches oculaires de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal, située au 5455 rue Saint-Denis, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ajout de soupapes de réduction de pression et de manomètres à toutes les douches du bâtiment;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - *Maintien des bâtiments 2020-2021*, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *ARDEC Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associé à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise aux normes des douches oculaires de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.

32. Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe extérieure de maçonnerie (projet : 199 015 450)

Document déposé : Rapport A-33-1723-A en date du 19 avril 2021
de Mme Ivelys Conde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Rainville & Frères inc.* pour le projet de restauration de l'enveloppe de l'école Sainte-Claire, située au 8500, rue Sainte-Claire, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué aux firmes *GR7 architecture inc.* et *Francois Goulet*, consultants expert en restauration de la maçonnerie, pour les services professionnels liés à la restauration de l'enveloppe de ladite école;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires nécessaires et détaillés au présent rapport;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Rainville & Frères inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe du bâtiment de l'école Sainte-Claire;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *GR7 architecture inc.* et *Francois Goulet* les sommes estimées, incluses dans le présent rapport, associées à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe du bâtiment de l'école Sainte-Claire.

33. Service des ressources matérielles – école Saint-Enfant-Jésus – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des portes et des fenêtres, de réparation des panneaux en béton des façades et du remplacement de l'éclairage extérieur (projet : 040 014 010)

Document déposé : Rapport A-33-1724-A en date du 13 avril 2021
de M. Juan Benavides concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *SAJO inc.* pour le remplacement des portes et des fenêtres, de réparation des panneaux en béton des façades et du remplacement de l'éclairage extérieur de l'école Saint-Enfant-Jésus, située au 75, rue Villeneuve Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires dus à la gestion de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que les autres travaux imprévus et extras connexes sont nécessaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *SAJO inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement des portes et des fenêtres, de réparation des panneaux en béton des façades et du remplacement de l'éclairage extérieur de l'école Saint-Enfant-Jésus.

34. Documents d'information :

- a) A-31-4433 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement – appel d'offres 27-671P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-33-1718 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des gymnases (projet : 325 060 830)

- c) A-33-1719 Service des ressources matérielles – école FACE – stratégie de délocalisation, montage financier et interventions requises dans le cadre du projet de la réhabilitation majeure de l'école (projet : 095 056 090)
- d) A-33-1720 Service des ressources matérielles – école Saint-Léon-de-Westmount – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Léon-de-Westmount (projet : 046 031 300)
- e) A-33-1721 Service des ressources matérielles – école Fernand-Seguin, pavillon Hubert-Reeves – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de l'agrandissement de l'école (projet : 261 014 450)

35. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas ici.

36. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 50.

Secrétariat général – 11 mai 2021